



Déclaration liminaire SNUipp.FSU65 à la CAPD du 18 octobre 2012

Le dialogue social a été malmené ces dernières années. Le paritarisme s'est vu remis en cause tant sur la forme (documents de travail tardifs et parfois incomplets, problème du remplacement des élus du personnel, multiplication de groupes de travail informels aux dépens des CAPD...) que sur le fond (consultation formelle sans prise en compte de l'avis des représentants des personnels).

Le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance se construit avec des gestes concrets à tous les niveaux national, académique et départemental. Très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales acquise lors des élections professionnelles, nous estimons que chacun dans son rôle avec respect et sérieux, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif.

De fait, nous demandons que le paritarisme prenne tout son sens et toute sa place dans le fonctionnement de notre département. Un certain nombre de sujets ayant des conséquences directes sur la vie professionnelle et le déroulement de carrière de nos collègues, doivent être ouverts à la discussion. Des améliorations sont nécessaires.

Pour l'ensemble des opérations administratives, nous demandons :

- ◆ une consultation effective des représentants du personnel, avec communication dans un délai suffisant des documents préparatoires pour pouvoir faire notre travail de vérification ;
- ◆ une consultation de la CAPD qui ne peut être remplacée par la seule tenue de groupes de travail.

Pour le mouvement inter-départemental, nous demandons :

- ◆ une réelle consultation de la CAPD pour l'attribution de la majoration exceptionnelle de 500 points, avec présence effective du médecin de prévention, et une harmonisation nationale des demandes étendues aux critères sociaux et familiaux ;
- ◆ une phase manuelle complémentaire réelle, prenant réellement en compte les situations des collègues.

Pour le mouvement intra-départemental, nous demandons :

- ◆ des règles qui doivent faire l'objet d'une prise en compte des réalités départementales. Les règles du mouvement ne peuvent continuer à être

imposées et décidées du rectorat ou du ministère, ce qui conduit à s'éloigner des réalités de notre département, à déshumaniser cette opération, à enlever à la CAPD tout rôle de contrôle des opérations.

- ◆ qu'aucune affectation définitive ne se fasse sans vœu volontaire spécifique des enseignants.
- ◆ la suppression des postes à profil. Si certains postes nécessitent des compétences particulières reconnues par une commission ad hoc ou une certification professionnelle, l'affectation sur ces postes doit laisser place aux règles communes pour départager les candidats compétents ; une communication claire aux collègues de la nature de ces postes et des compétences exigées est indispensable.
- ◆ le retour à deux phases informatisées et la suppression du projet d'affectation en amont de la CAPD.
- ◆ un bilan sur la stabilité dans les équipes que devait améliorer la note de service sur la mobilité en prenant en compte dans le barème, en plus de l'ancienneté générale des services, les critères « d'ancienneté dans le poste et de stabilité dans le poste occupé » . [\(dans l'académie de Toulouse, c'est la stabilité sur le 1er poste à titre définitif qui est bonifiée\)](#).

Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour le respect de l'équité et la transparence, afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, informés de leurs droits, sûrs que ceux-ci seront respectés, afin de pouvoir se consacrer sereinement à leur métier : assurer la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp.FSU65 déplore à nouveau, la décision du MEN de ne pas associer les enseignants es-qualité à la concertation pour refonder l'Ecole de la République, de conduire la concertation et les négociations au pas de charge dans un calendrier extrêmement serré. Réformer ou refonder l'Ecole sans entendre les analyses et les propositions des personnels qui la font vivre, se traduira a minima par des regrets, par de l'amertume ou de l'opposition certainement.

Concernant l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, le SNUipp.FSU65 tient à dénoncer une nouvelle fois la baisse de pouvoir d'achat que nous subissons depuis des décennies (-20% depuis l'année 2000), et la différence salariale soulignée par les études internationales de l'OCDE, qui nous place en queue de peloton des pays dont le PIB est comparable au nôtre.

Si le MEN reconnaît que nos salaires devraient être revalorisés, la décision du pouvoir de faire ratifier le TSCG ne le permettra pas. Notre pays doit rompre avec la politique d'austérité qui se prolonge, dans l'intérêt de tous, et notamment de notre Ecole publique.

Donner à toutes les familles la possibilité de vivre décemment, permettra sans aucun doute d'annuler un certain nombre de causes qui génèrent de la difficulté scolaire.

roselyne bergé-sarthou, magali laborde, joëlle noguère et pierre torres